

10 juin 2022 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 10 juin 2022

Fixation du nombre maximum d'organiseurs de paris

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au nombre maximum d'organiseurs de paris.

Le projet d'arrêté royal fixe le nombre maximum d'organiseurs de paris à 30 (licences F1) pour la période allant du 31 juillet 2022 au 31 juillet 2031.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal du 22 décembre 2010 relatif au nombre maximum d'organiseurs de paris et à la procédure pour le traitement de demandes de licences lorsqu'une licence se libère à la suite d'un retrait ou d'un désistement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be